

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du samedi 20 avril 2024

**Le samedi 20 avril 2024 à 11 h 30**, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagne Nozeroy Jura se sont réunis à la salle du Conseil à Champagne, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

---

Présent(e)s : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, Mme Amandine SAGLIO suppléante, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, Mme Marie-Claude BAVEREL suppléante, M. Olivier CAVALLIN, M. Vincent JEANNOT, M. Jean-Paul LEBOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Philippe DUBOIS suppléant, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Lydie CHANEZ, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Hervé GIRARDOT, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Xavier OLIVIER, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléant(e)s sans voix délibérative : M. Michel DOLE, M. Jean-Marie PRIN, M. Stéphane VANNOZ, Mme Alexandra LIEGEON, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Frédéric VERJUS

Excusé(e)s : M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Pascal TISSOT, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, Mme Brigitte PHILIPPI, Mme Sophie ROYET, Mme Marine LACROIX, Mme Monique FANTINI, Mme Justine DOMERGUE, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, Mme Fabienne SIMARD, M. Gilles CICOLINI, Mme Sandrine BONIN, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, Mme Evelyne COMTE, M. Alain GAVIGNET, M. Alain CUBY, Mme Nicole DACLIN

Pouvoirs : Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT, Mme Monique FANTINI donne pouvoir à M. Michel BOURGEOIS

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présent(e)s à titre consultatif : M. Antoine GINDRE, M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Morgan BOURDENET, Mme Océane GIRARDOT

## Ordre du jour

### *Affaires générales, développement économique et relations avec les partenaires*

2024.4-01	Opération « shopping remboursé », subvention à l'Union commerciale et artisanale de Champagnole
2024.4-02	Convention cadre avec la région pour le financement d'Initiative Jura

### *Culture et évènementiel*

2024.4-03.1	ArchéoJuraSites, attribution de subvention
2024.4-03.2	Biz'Art Biz'Art, attribution de subvention
2024.4-03.3	Moulin de Brainans, attribution de subvention pour le concert de fin d'année
2024.4-03.4	Moulin de Brainans, attribution de subvention pour le festival Nuits Re(Belles)
2024.4-03.5	Association photographique de Foncine le Bas, attribution de subvention
2024.4-03.6	Association Collège Floral de France, attribution de subvention
2024.4-03.7	Tour de France Femmes 2024, attribution de subvention à la Ville de Champagnole
2024.4-03.8	Anim'Censeau, attribution de subvention pour le Festi'Rêves 2024

*M. PERNOT remercie les élus pour leur présence et ouvre la séance en excusant les élus absents*

**Le Procès-Verbal de la séance du lundi 8 avril est approuvé à l'unanimité.**

---

#### **2024.4.01 Opération « shopping remboursé », attribution de subvention**

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

L'Union Commerciale et Artisanale de Champagnole et des environs anime la ville et accompagne les commerçants et artisans dans leurs démarches. Elle œuvre autour de 3 objectifs principaux :

La promotion des commerces Champagnolais et des alentours : avec le souhait d'élargir son action aux commerces de l'ensemble du territoire intercommunal. De nombreuses actions de communication sont élaborées par l'Union commerciale tout au long de l'année sur différents supports (presse, affichage, réseaux sociaux...).

L'animation : avec comme préoccupation centrale le client. L'Union commerciale le récompense pour sa fidélité en proposant régulièrement des opérations spéciales.

La coopération : l'association a pour but de développer les liens de collaboration entre les différents partenaires, commerçants et artisans du territoire.

L'Union commerciale et artisanale de Champagnole sollicite auprès de la Communauté de communes l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 000 € dans le cadre de l'opération commerciale « shopping remboursé » pour 2024.

Cette dernière concerne l'ensemble des commerces de la Communauté de communes entre le 13 mai 2024 et le 26 mai 2024. Les achats des gagnants sont remboursés dans la limite de 200 € par personne garantissant ainsi un minimum de 50 gagnants.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la subvention de 7 000 € à l'Union commerciale et artisanale de Champagnole pour l'opération « shopping remboursé » du 13 mai au 26 mai 2024,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

#### **2024.4.02 Convention cadre avec la Région pour le financement d'Initiative Jura**

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

L'association Initiative Jura anime depuis plusieurs années un dispositif d'aide à la création, la reprise et le développement des entreprises. Outre le conseil délivré aux porteurs de projet, Initiative Jura apporte un soutien par prêt d'honneur à taux zéro.

Aux termes l'article 3 de la loi NOTRE du 7 août 2015, les Régions sont devenues seules compétentes pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises hors aide à l'immobilier.

Ainsi afin de soutenir le fonctionnement d'Initiative Jura, l'établissement d'une convention avec la Région est nécessaire pour que la Communauté de communes puisse intervenir en complément.

Aussi, il sera proposé au Conseil communautaire d'approuver une nouvelle Convention d'autorisation en matière d'aide aux entreprises entre le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura **sur la période 2024-2028**, la précédente Convention (approuvée par le Conseil communautaire du 2 mars 2023) ayant pris fin.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention en matière d'aide aux entreprises avec le Conseil régional pour la période 2024-2028,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

*M. CUSENIER rappelle la participation de la Communauté de communes à 540 € par dossier.*

## CULTURE ET EVENEMENTIEL

---

### 2024.4.03-1 ArchéoJuraSites, attribution de subvention

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement touristique et de promotions de sites archéologiques et fouilles historiques, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura soutient l'association ArchéoJuraSites. Celle-ci est connue pour ses nombreux travaux de fouilles archéologiques sur le territoire intercommunal.

Dès 2011, une aide de fonctionnement annuelle, à hauteur de 3 000 €, a été accordée à l'association dans le cadre de conventions triennales. Depuis 2020, il a été convenu qu'il serait préférable que l'attribution de cette subvention soit à présent renouvelée chaque année et non plus octroyée pour 3 années.

Il est ainsi proposé de réitérer le soutien financier de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à l'association ArchéoJuraSites pour les activités qu'elle conduit (soutien aux charges récurrentes notamment en matière de fonctionnement des locaux et des frais de communication) à hauteur de 3 000 € au titre de l'année 2024.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal, et après avis favorable émis par la commission réunie le 16 avril dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement du soutien financier à l'association ArchéoJuraSites d'un montant de 3 000€ pour l'année 2024,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

### 2024.4.03-2 Galerie Biz'Art Biz'Art, attribution de subvention

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Biz'Art Biz'Art est une galerie d'art associative créée en 2003 par Dominique et Françoise Sablons. Elle est située sur le territoire intercommunal, dans la commune de Le Vaudioux. Chaque année, au cours de la saison estivale, la galerie présente une exposition d'artistes internationaux, en plein cœur du Jura, dans une ancienne ferme typiquement jurassienne datant du 18<sup>ème</sup> siècle.

À travers son action, Biz'Art Biz'Art contredit l'idée selon laquelle l'art contemporain n'a d'existence ou ne peut se produire qu'en milieu urbain. Cette initiative démontre que la diffusion de l'art contemporain est possible en milieu rural. Depuis l'été 2003, ce sont entre 1 000 et 2 000 personnes qui découvrent, chaque année, de nombreuses productions artistiques inédites, venues des quatre coins du monde.

Parallèlement, des échanges ou des rencontres à destination de tous les publics (comme les scolaires) peuvent être organisés au cours de l'année. Ces actions de médiation permettent de rendre l'art accessible et compréhensible au plus grand nombre. Pour cette 22<sup>ème</sup> saison, la galerie Biz'Art Biz'Art est ouverte du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

L'association sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention pour l'organisation de son exposition estivale annuelle à hauteur de 2 500 €.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle en milieu rural, et après avis favorable de la commission réunie le 16 avril dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention de 2 500 € à l'association Biz'Art Biz'Art, étant précisé que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'exposition,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

#### **2024.4.03-3 Moulin de Brainans, attribution de subvention pour le concert de fin d'année**

---

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes est partenaire avec le Moulin de Brainans géré par l'association Promodégel. Cette dernière, créée en 1979 par des Polinois, a vocation à organiser des concerts sur l'ensemble du département du Jura.

Depuis 1995, l'association a investi le Moulin de Brainans et a diversifié ses activités en développant l'accompagnement d'artistes et la mise en place d'actions de sensibilisation autour des musiques actuelles.

Depuis le 19 octobre 2014, Le Moulin de Brainans détient le label SMAC « Scène de Musiques Actuelles ». Créé en 1998, ce label est délivré par le ministère de la Culture et de la Communication. Il désigne environ 150 lieux musicaux de petite et moyenne capacité, dédiés aux musiques actuelles. Les SMAC jouent un rôle essentiel en termes de diffusion (concerts), d'actions culturelles et de développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs sur un territoire.

Outre l'évènement itinérant « Les Nuits (Re)belles » proposé tous les ans, l'association organise également, en fin d'année, un concert à l'Oppidum de Champagnole. L'objectif de cet évènement est de proposer un concert de qualité et a vocation à favoriser la découverte artistique et l'accessibilité à la culture pour tous.

Pour l'organisation de ce concert qui se déroulera le 29 novembre 2024, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est sollicitée à hauteur de 7.000 € par Promodégel. Il s'agira d'un concert du groupe « DIMENSION BONUS » (électro).

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle en milieu rural, et après avis favorable de la commission réunie le 16 avril dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention d'un montant de 7.000 € au Moulin de Brainans (Promodegel) pour son concert de fin d'année, étant précisé que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

#### **2024.4.03-4 Moulin de Brainans, attribution de subvention pour le festival des Nuits Re(Belles)**

---

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes est partenaire avec le Moulin de Brainans géré par l'association Promodégel.

L'association Promodégel, créée en 1979 par des Polinois a, dès sa création, eu la vocation d'organiser des concerts dans le Jura. Depuis 1995, l'association a investi le Moulin de Brainans et a diversifié ses activités autour de l'accompagnement d'artistes et la mise en place d'actions de sensibilisation autour des musiques actuelles dans le département.

Depuis le 19 octobre 2014, Le Moulin a obtenu le label SMAC « Scène de Musiques Actuelles ». Créé en 1998, ce label est délivré par le ministère de la Culture et de la Communication. Il désigne environ 150 lieux musicaux de petite et moyenne capacité, dédiés aux musiques actuelles. Les SMAC jouent un rôle essentiel en termes de diffusion (concerts), d'actions culturelles et de développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs sur un territoire.

L'association propose, entre autres, un événement itinérant appelé « Les Nuits (Re)Belles ». L'objectif de ce festival est d'apporter des concerts là où il n'y en a pas (ou peu) en présentant des artistes de qualité souvent méconnus du grand public.

Cette année, le festival se déroulera du 7 au 30 juin avec un concert prévu à Chapois, le dimanche 9 juin, et un concert prévu à Bief-du-Fourg, le vendredi 21 juin. La commune de Chapois accueillera le groupe « Malaka » et celle de Bief-du-Fourg recevra la chanteuse « Mesparrow ». Ainsi, comme lors des précédentes éditions, le principe est de proposer un concert différent chacun des deux soirs et de mettre en place un partenariat avec une ou plusieurs associations locales afin de créer un lien entre les habitants du village et la proposition artistique.

Pour l'organisation de ces deux concerts sur le territoire intercommunal, l'association sollicite une subvention de 3 000 € auprès de la Communauté de communes.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 16 avril dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention de 3 000 € au Moulin de Brainans pour les concerts organisés dans le cadre du festival des Nuits (Re)Belles 2024, étant précisé que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

#### **2024.4.03-5 Association photographique de Foncine le Bas, attribution de subvention**

---

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

L'association « Rencontre photographique de Foncine-le-Bas » organise depuis 2015, en lien avec la commune et l'association des « Amis de la forge Liboz », une exposition photographique annuelle.

Cette dernière, implantée dans différents lieux du village, vise à promouvoir la culture photographique en milieu rural en exposant des clichés de grande qualité et en abordant des thèmes variés. En parallèle, l'association organise également des soirées « contes » illustrés avec des photographies prises par les membres de l'association.

En souhaitant faire découvrir au plus grand nombre l'univers de la photo, l'association met un point d'honneur à continuer à proposer la gratuité d'entrée à son exposition malgré les frais engendrés pour faire la promotion de cet évènement et se renouveler chaque année.

À ce jour, l'exposition est financée principalement par des dons et par les cotisations des membres de l'association. L'association sollicite ainsi auprès de la Communauté de communes l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € afin de pérenniser son projet général de diffusion de la culture en milieu rural grâce à l'organisation, entre autres, de son exposition annuelle.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle originale sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 16 avril dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention de 500 € à l'association « Rencontre photographique de Foncine-le-Bas » pour l'organisation de son exposition en 2024, étant précisé que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'exposition,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

#### 2024.4.03-6 Association du Collège Floral de France, attribution de subvention

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

L'association du Collège floral de France, basée à Crotenay, organise les 11 et 12 mai prochains, au cœur du domaine de la Villa Palladienne située à Syam, le plus grand festival floral et végétal européen : le « Printemps Palladien ». L'objectif est de valoriser les savoir-faire français, en général, et jurassiens, en particulier ; mettre en lumière l'artisanat floral et démontrer que le « végétal » est une filière d'avenir pouvant être écoresponsable.

Sur deux journées, les visiteurs pourront admirer des milliers de plantes et décors floraux, dans les 13 hectares du parc arboré du château de Syam, et déambuler dans les allées d'un marché dédié (plantes rares et originales, artisanat...). De nombreuses démonstrations sont au programme, dont deux spectacles équestres prestigieux.

En marge d'un concours d'art floral national, où 10 candidats de haut niveau s'affronteront à travers plusieurs épreuves créatives, il sera également possible de participer à des ateliers animés par des fleuristes renommés et de repartir avec sa propre création fleurie. Quatre points de restauration disséminés dans le domaine permettront également de découvrir la richesse gastronomique de la région. Le patrimoine local sera également mis en avant.

Pour l'organisation de cet évènement de grande ampleur, l'association sollicite auprès de la Communauté de communes l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 €.

Dans le but de soutenir l'association et son action de mise en valeur des savoir-faire et patrimoines locaux, et après avis favorable de la Commission culture et évènementiel réunie le 16 avril dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré avec 72 voix pour et 1 abstention (M. Olivier CAVALLIN),

- **APPROUVE** une subvention de 5 000 € à l'association du Collège floral de France pour l'organisation du « Printemps Palladien » en 2024, étant précisé que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

#### 2024.4.03-7 Ville de Champagnole, attribution de subvention pour le Tour de France Femmes

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Au cours de ces dernières années, le territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a vu passer à différentes reprises les coureurs du Tour de France. En 2024, et pour la toute première fois, il aura la chance d'accueillir les participantes de la plus grande course cycliste féminine au monde : le Tour de France Femmes.

Le Tour de France Femmes est une course cycliste sur route par étapes, disputée en France par des femmes depuis 2022. En 2024, 8 étapes sont au programme du 12 au 18 août. Pour sa 3<sup>e</sup> édition, la Ville de Champagnole aura l'honneur d'être ville-départ de l'étape N° 7 (167 km entre Champagnole, Jura et Le Grand-Bornand, Haute-Savoie) le samedi 17 août prochain. Pour l'occasion, de nombreuses animations et festivités seront mises en place par la commune.

Le Tour de France Femmes est l'un des trois grands tours féminins avec le Tour d'Italie féminin et le Tour d'Espagne féminin. L'objectif est de faire connaître le cyclisme féminin et de générer un impact positif en éveillant l'intérêt du public et en provoquant des vocations. La course est diffusée dans 190 pays.

Pour accueillir cet évènement de grande envergure, la Ville de Champagnole versera à Amaury Sport Organisation la somme de 35 000 € HT. Elle sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention d'un montant de 10 500 € et a également demandé une aide auprès du Département du Jura.

Dans le but de promouvoir le territoire intercommunal via le Tour de France Femmes, et après avis favorable de la Commission culture et évènementiel réunie le 16 avril dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention de 10 500 € à la Ville de Champagnole, étant précisé que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

*Certains élus s'interrogent sur le déroulement de la journée lors du passage du Tour de France Femmes. M. SAILLARD donne des indications et explique que l'espace départ, situé devant l'Oppidum, sera ouvert à tous (contrairement au Tour de France Hommes). Des animations seront organisées toute la journée sur Champagnole.*

---

#### **2024.4.03-8 Anim'Censeau, attribution de subvention pour le Festi'Rêves**

---

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Créée en 1994, l'association Anim'Censeau réunit plus de 40 bénévoles. Chaque année, elle organise une série de manifestations avec la volonté de rendre la culture accessible à tous en milieu rural.

Tous les ans ce sont, entre autres, brocantes, fêtes, soirées à thèmes, expositions, conférences ou encore représentations théâtrales qui s'enchaînent au théâtre Charles Vauchez et à la Maison du Temps libre de Censeau.

En collaboration avec l'association théâtrale des « Va-t'en Rêves » de Nozeroy, Anim'Censeau organise également le Festi'Rêves : un festival annuel culturel sur le territoire, qui attire plus de 1 000 visiteurs.

Pour l'édition 2024, cet événement regroupera une dizaine de spectacles organisés sur une durée de 6 jours consécutifs. Le but est de contribuer à faire vivre la culture en zone rurale et d'offrir à un large public des spectacles variés et de qualité avec des tarifs adaptés permettant l'accès à la culture au plus grand nombre.

Pour l'organisation du Festi'Rêves, qui se déroulera du 21 au 26 juin, l'association Anim'Censeau sollicite l'octroi d'une subvention à hauteur de 1 000 € auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 16 avril dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Anim'Censeau pour l'organisation du Festi'Rêves 2024, étant précisé que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

### Questions diverses

- **Décision prise par le Président sur délégation du Conseil communautaire :**
  - Décision du 14 février 2024 relative au renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 3 000 000 € € auprès du Crédit Mutuel (euribor 3 mois + marge 0.80) pour une durée d'un an.



La séance est levée à 13 h 37

---

Procès-Verbal du samedi 20 avril 2024 approuvé le lundi 13 mai 2024

Le Président par intérim,

Rémi HUGON



Le Secrétaire,

Gilbert BLONDEAU